

---

## Physiothérapeute pour animaux (DF)

---

▷ Ce règlement a été approuvé par l'OFFT le 12 décembre 2008.

### But de l'examen

Les physiothérapeutes pour animaux doivent être en mesure d'établir et d'évaluer un diagnostic physiothérapeutique, de définir et de réaliser des interventions physiothérapeutiques, ainsi que d'argumenter et de documenter l'ensemble des mesures physiothérapeutiques.

### Admission à l'examen

Sont admis à l'examen les candidats qui:

- a) sont titulaires d'un diplôme de physiothérapeute pour humains, de vétérinaire ou de médecin avec une formation complémentaire en médecine manuelle, ou d'un diplôme équivalent;
- b) peuvent justifier, à la date d'inscription, d'une expérience de trois ans dans l'une des professions mentionnées au point a);
- c) ont remis, à la date d'inscription à l'examen, quatre protocoles (deux chiens et deux chevaux) d'examen et de traitement établis de manière autonome conformément aux instructions de la FSPA (formulaires de rapports officiels).

### Examen final

L'examen comporte de la théorie (5 heures) et de la pratique (exemple de cas, thérapie active, anatomie, palpation et techniques physiothérapeutiques sur le chien et sur le cheval), ainsi qu'un travail de mémoire.

### Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés à porter le titre protégé de:

- Physiothérapeute pour animaux avec diplôme fédéral
- Tierphysiotherapeutin / Tierphysiotherapeut mit eidgenössischem Diplom
- Fisioterapista per animali con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Animal Physiotherapist with Advanced Federal Diploma of Professional Education and Training (PET).

### Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Fédération suisse de physiothérapie pour animaux (FSPA)

### Pour en savoir plus

Fédération suisse de physiothérapie pour animaux FSPA

Case postale, 8162 Steinmaur

[www.svtpt.ch](http://www.svtpt.ch)

---

Swissdoc / [www.swissdoc.csfo.ch](http://www.swissdoc.csfo.ch)

Physiothérapeute pour animaux (DF)

0.140.24.0

Physiothérapeute pour animaux (DF), préparation

7.140.8.0

Source : Fédération suisse de physiothérapie pour animaux FSPA | [www.svtpt.ch](http://www.svtpt.ch)

© Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO

[www.csfo.ch](http://www.csfo.ch) | [info-docu@csfo.ch](mailto:info-docu@csfo.ch)

Février 2009